



AREA CLOSURE ZONE FERMÉE



MOUNT BOSWORTH	MONT BOSWORTH
WHAT: Pursuant to Section 36(1) of the <i>National Parks General Regulations</i> , of the <i>Canada National Parks Act</i> , the following area is closed to all traffic and travel by order of the Superintendent:	ACTIVITÉ : En vertu du paragraphe 36(1) du <i>Règlement général sur les parcs nationaux</i> , découlant de la <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> , le directeur interdit au public de pénétrer et de se déplacer dans le secteur suivant :
WHERE: Mt. Bosworth: south side from 1 km west of the summit to 1.5 km east of the summit and from the ridge crest down to the Trans-Canada Highway; north side from the summit to 1.3 km east of the summit and from the ridge crest down to 2200m elevation. See accompanying map.	ENDROIT : Le versant sud du mont Bosworth, de 1 km à l'ouest du sommet à 1,5 km à l'est du sommet et de la crête dorsale jusqu'à la Transcanadienne; le versant nord du mont Bosworth, du sommet à 1,3 km à l'est du sommet et de la crête dorsale jusqu'à une altitude de 2 200 m. Voir la carte ci-jointe.
WHY: Remote avalanche control systems that can be detonated at any time.	RAISON : Des systèmes de déclenchement préventif d'avalanches à distance pourraient être enclenchés à tout moment.
PENALTY: Violators may be charged under the <i>Canada National Parks Act</i> : maximum penalty \$25 000.	SANCTION : Les contrevenants pourraient être poursuivis en justice en vertu de la <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> ; amende maximale de 25 000 \$.
Start date: 2024-11-01	Date d'entrée en vigueur : 2023-11-01
End date: 2025-05-15	Date de levée : 2024-05-15

Approved by / Approuvé par

Superintendent, Lake Louise Yoho Kootenay Field Unit / Directeur – Unité de gestion du secteur de Lake Louise et des parcs nationaux Yoho et Kootenay

For more information, call Banff Park Dispatch at 403-762-1470.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de répartition du parc Banff en composant le 403-762-1470.